



## **PROCÈS VERBAL COMITÉ DIRECTEUR FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 31 mai 2023 à 20h00 en téléconférence**

**Membres présents :** Aurélie BEHR, Vincent BIDAUT, Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVITA, Olivier DUBAUT, Véronique GRISOT-GARBACZ, Damien GUIONIE, Frederic KERBECHE (20h15), Thomas MASSE, Ludovic MEILLIER, Anne-Marie MOREL (20h50), Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI, David TEN EYCK.

**Membres absents excusés :** Fabien CARRETTE-LEGRAND, Nora KHEMACHE, Stéphanie KUNTZ, Jean-Marie MEURANT.

**Assistent également :** Stephen LESFARGUES, François COLLET

### **I. Ouverture, Actualités**

Il est constaté à 20h00 que 12 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Thierry Raphet.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

### **II. Ordre du jour**

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Approbations des P.V
- Commissions
- Direction Technique Nationale
- Vie Fédérale
- Divers

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

### **III. Approbations des P.V.**

Le Comité Directeur approuve le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 27 mars 2023 et du Bureau fédéral du 20 avril 2023.

### **IV. Commissions**

#### CFA

Le Comité Directeur prend note des bulletins de la CFA des 29 mars et 29 avril 2023 et valide les PV des réunions des 5 et 8 mai 2023.

#### CFSS

Le Comité Directeur prend note des bulletins 6 à 13 de la CFSS.

#### CFS

Le Comité Directeur valide les PV 6 à 13 de la CFS.

20h15, Arrivée de Frederic KERBECHE, le nombre de votants passe à 13.

Le Comité Directeur attribue les événements suivants :

- Challenge de France Masculin de Softball, du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2024: Stade Toulousain Baseball & Softball
- Open de France de Baseball 2024: Clermont-Ferrand Arvernes

Après discussion, le Comité Directeur prolonge l'étude des dossiers quant aux candidatures relatives à l'Open de France Féminin de Baseball et au All-Star Game Baseball.

20h50, arrivée de Anne-Marie MOREL, le nombre de votants passe à 14.

#### CFJeunes

Le Président de la CFJeunes présente les résultats de l'enquête menée en avril sur la pratique jeune dans les clubs ainsi que la proposition de refonte des compétitions proposée par la Commission.

Le Comité Directeur attribue les organisations suivantes :

- 14-15 septembre 2024 : Plateau Nord Championnat de France de Baseball 12U: Chartres French Cubs
- 28-29 septembre 2024 : Final 4 des Championnats Baseball 12U : Meyzieu-Décines Cards
- 5-6 octobre 2024 : Final 4 des Championnats Baseball 15U : Chartres French Cubs
- 12-13 octobre 2024 : Final 4 de la Coupe de France 18U Baseball : Nantes Mariners

Le Comité Directeur prolonge l'appel à candidatures pour les compétitions non attribuées, nouvelle date limite 30 juin 2023 :

- 14-15 septembre 2024 : Plateau Sud Championnat de France de Baseball 12U
- 21-22 septembre 2024 : Plateaux Nord et Sud Championnat de France de Baseball 15U
- 21-22 septembre 2024 : Opens de France de Softball 12U Nord et Sud
- 28-29 septembre 2024 : Plateaux Nord et Sud de la Coupe de France Baseball 18U
- 12-13 octobre 2024 : Opens de France Softball 15U Nord et Sud

La CFJeunes informe le Comité Directeur que 23 équipes sont inscrites aux Interligues Little League Baseball 2023, 12 dans la catégorie 12U/Major et 11 dans la catégorie 15U Senior, et que cette édition sera marquée par la première participation de la Corse à la compétition.

#### CFJR

Le Comité Directeur se prononce à l'unanimité, favorablement sur les textes préparés par la Commission fédérale juridique et réglementation en accord avec les organes et commissions de la Fédération concernés.

La Commission fédérale juridique et réglementation est chargée d'établir l'annexe réglementation du présent Comité Directeur en reprenant in extenso les textes votés.

#### Commission Mémoire

Le Comité Directeur valide la composition du comité de sélection du Temple de la Renommée :

- Gaétan ALIBERT
- Benjamin BERNARD
- Christian BLACHER
- Pierre CALLEWAERT
- Martin CASAMATTA
- Marion HAYOT
- Vincent KROFT
- Hervé LAPEYRE
- Gilbert LEJEUNE
- Meddy LIGNER
- Pascal MAITROT
- Gwynplaine MANACH
- François MAYS
- Jean-Christophe TINÉ

#### CFD/CFAppel

Le Comité Directeur approuve la nomination de Maria ABIHANNA et d'Anaël BILLOD-LAILLET comme membres de la Commission fédérale de discipline et du Conseil fédéral d'appel.

### Commission Fédérale Sport pour Tous

La Présidente de la CFST informe le Comité Directeur qu'attache a été prise avec le Comité Paralympique Sportif et Français pour disposer d'une aide à la formation d'une stratégie handi/sport adaptée à la Fédération, dans la continuité des premiers travaux menés par la Commission et l'enquête sur la pratique réalisée en début d'année auprès des clubs. Celle-ci se traduira notamment par l'élaboration d'un guide pratique dont l'objectif est qu'il soit finalisé pour la rentrée 2023/2024.

### CFFi

Le Directeur Général présente la situation financière de la Fédération au 30 avril 2023.

## **V. Direction Technique Nationale**

### INFBS

- Fin des équivalences : Les demandes d'équivalence d'anciens diplômés (BAF, DFI, DFE1,...) vers les nouveaux (DFA ou EF1) prendront définitivement fin le 30 juin 2023. Toute demande au-delà de cette date ne sera traitée.

- CQP-Dates et lieux de la prochaine session : La session en cours qui compte 6 stagiaires se termine ce mois de juin. La prochaine session se déroulera du 9 octobre 2023 au 16 juin 2024 sur différents sites :

- le 2 octobre 2023 à 20h00 webinaire d'accueil stagiaires, tuteurs et structures ;
- du 9 octobre 10h00 au 13 octobre 2023 17h00 présentiel au CREPS de Toulouse ;
- du 16 octobre 2023 au 16 juin 2024 réalisation de 100h au sein d'une structure et webinaires thématiques en soirée entre les présents ;
- du 15 au 19 janvier 2024 présentiel au CREPS au CREPS de Montpellier ;
- du 22 au 26 avril 2024 présentiel au sein d'un club de la métropole.

Les inscriptions sont ouvertes dès le 1er juin et jusqu'au 8 septembre 2023

- DEJEPS (prochaine session) : La session en cours qui compte 12 stagiaires se termine ce mois de mai. La prochaine session devrait se dérouler de janvier 2024 à juin 2025 et serait toujours portée par le CREPS de Montpellier. La période d'inscription, les entretiens et tests préalables, et leurs modalités respectives seront communiqués dès que connus.

- Formation des nouveaux instructeurs : Un cycle de formation d'instructeur débutera en septembre prochain. Sont concernés tous les membres de la fédération souhaitant s'investir dans la formation. Dans les domaines de l'arbitrage, du scoring, de l'animation ou l'encadrement sportif, la formation des dirigeants ou des commissaires techniques. Ce cycle s'articulera autour de plusieurs webinaires en soirée (par défaut des lundis à 20h00) en amont du séminaire des 21 et 22 octobre 2023.

Les pré-requis sont :

- être licencié et majeur
- être titulaire au minimum du 2ème niveau du diplôme fédéral du diplôme du domaine d'instruction souhaité (un diplôme professionnel -CQP, DEJEPS, BEES- peut être pris en compte pour le domaine de l'encadrement sportif).

Les candidat(e)s sont invités à transmettre une lettre de motivation à [formation@ffbs.fr](mailto:formation@ffbs.fr) (avec en objet « [Devenir Instructeur] ») au plus tard le 30 juin 2023.

### Super League-Délégation Japonaise

Le DTN informe le Comité Directeur que dans le cadre du dernier week-end de la Super League Softball à Évry-Courcouronnes, la fédération recevra une délégation Japonaise (Marin Asai, Miyu Nagai, Ririka Ito et Toshihiro Kuriyama) avec l'organisation du clinic softball en marge de la compétition (vendredi en fin d'après-midi et samedi matin).

### ASG Baseball 2023

La sélection sortira dans la première semaine de juin avec la sélection de 18 joueurs dans les 2 équipes (EDF et All Star Team) et 2 coachs.

### Salesforce

Le DTN informe le comité directeur que Salesforce a dévoilé ce mardi 30 mai 2023, les contours de son programme « Athletes in tech » visant à accompagner les athlètes durant leur carrière sportive mais aussi dans la reconversion professionnelle des SHN.

La Direction Technique Nationale par l'intermédiaire du DTN Adjoint en charge du haut niveau, Boris ROTHERMUNDT, a proposé la candidature de Frédéric HANVI. Il a été retenu pour une promotion de formation à Salesforce avec 7 autres anciens SHN.

### Equipes de France

Dans le cadre du développement de l'athlète dans la filière de haut niveau du PPF, après avis favorable du médecin fédéral et sur demande du Directeur Technique Nationale, le Comité Directeur autorise :

- les Équipes de France 12U à jouer contre une équipe de joueurs/joueuses de 13 ans et moins,
- les Équipes de France 15U à jouer contre une équipe de joueurs/joueuses de 16 ans et moins.

### Planning 2023 des Équipes de France

1. Internationaux de France de Baseball5 du 1 au 2 juillet à Toulouse (France).
2. U-12 Baseball European Championship du 5 au 9 juillet 2023 à Valenciennes (France). L'équipe de France sera dans la poule A avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie.
3. All Star Game Baseball le 15 juillet 2023 à Metz (France). L'équipe de France jouera contre une équipe des meilleurs étrangers évoluant dans le championnat de France de Division 1.
4. U-15 Baseball European Championship du 18 au 22 juillet 2023 à Trnava et Bratislava (Slovaquie). L'équipe de France sera dans la poule B avec les Pays-Bas et la Slovaquie.
5. Men's Softball European Championship du 24 au 29 juillet à Horsholm (Danemark). L'équipe de France sera dans la poule D avec les Pays-Bas et l'Espagne.
6. U-18 Women's Softball European Championship du 30 juillet au 5 août 2023 à Prague (République Tchèque). L'équipe de France sera dans la poule C avec les Pays-Bas, l'Autriche, la Belgique, la Suisse et la Lituanie.
7. U-23 Baseball European Championship du 8 au 12 août 2023 à Wiener Neustadt (Autriche). L'équipe de France sera dans la poule B avec l'Allemagne, l'Italie et la Belgique.
8. IX Women's Baseball World Cup - Group B du 13 au 18 septembre 2023 à Miyoshi (Japon). L'équipe de France sera dans le groupe B avec le Japon, Cuba, Puerto Rico et le Venezuela.
9. Baseball European Championship du 24 septembre au 1 octobre 2023 à Brno (République Tchèque). L'équipe de France sera dans la poule C avec les Pays-Bas, la Croatie et l'Ukraine.
10. Baseball5 European Championship du 7 au 11 novembre 2023 à Druskininkai (Lituanie). L'équipe de France ne connaît pas encore sa poule, ni les adversaires.
11. Youth Baseball5 World Cup. La WBSC n'a pas encore communiqué sur le site de la compétition, ni la date.

## **VI. Vie Fédérale**

### Assemblée générale annuelle 2024

Le Comité Directeur décide de convoquer en date du 23 mars 2024 l'Assemblée générale ordinaire annuelle de la Fédération appelée notamment à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Le Comité Directeur valide par ailleurs le cahier des charges proposé et lance l'appel à candidatures pour l'organisation de l'Assemblée générale annuelle 2024 de la Fédération.

### Comité départemental des Pyrénées-Orientales (CD66)

Le Comité Directeur prend acte de la réactivation du Comité Départemental des Pyrénées-Orientales de Baseball, Softball et Cricket, siège social maison des sports, rue Duguay-Trouin, 66000 PERPIGNAN, présidé par Monsieur François Cauchy, et lui accorde les pouvoirs définis à l'article 13 du règlement intérieur fédéral conformément à l'article 11 de ce même règlement.

### Convention de mécénat Presta Clôtures

Le Comité Directeur valide la convention de mécénat entre la Fédération et Presta Clôtures portant sur l'aide apportée aux arbitres français pour leurs déplacements lors des compétitions Little League Europe/Afrique et Monde et remercie Ludovic MEILLIER pour son travail.

### Réforme statutaire - Assemblée générale du 5 octobre 2023

Dans la continuité des travaux engagés sur la mise en œuvre des dispositions de la Loi Sport du 2 mars 2022, le Comité Directeur se prononce favorablement sur la proposition de réforme électorale et convoque une Assemblée générale le 5 octobre 2023 pour l'adoption des nouveaux statuts et règlement intérieur de la Fédération.

Le Président informe le Comité Directeur qu'il a lancé une consultation auprès des organes déconcentrés pour connaître leurs préférences sur leur mode de scrutin, ce dernier devant être fixé par les Statuts Fédéraux et s'appliquer de manière identique à l'intégralité des Ligues et Comités Départementaux.

21h51, Départ de Marie-Christine BINOT, le nombre de votants passe à 13.

### Tous aux Jeux 2024

Le Comité Directeur prend note du courrier du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques quant au programme "Tous aux Jeux". Ce dernier prévoit que la Fédération pourra récompenser 60 bénévoles invités pour les JO et 22 pour les JP (chaque bénévole disposera de deux billets). La Fédération a jusqu'au 31 août pour préciser les modalités d'attribution de ces places et doit respecter une représentativité des territoires, une représentativité de l'ensemble des catégories de bénévoles, une mixité de genre et une diversité intergénérationnelle.

Le Président rappelle par ailleurs que chaque club validant sa participation au programme "Club Inclusif" du CNOSF et du CPSF se verra attribuer 5 places pour les JP.

### Groupe de travail sur l'économie du baseball softball français

Dans le cadre des travaux du Campus Sport porté par Grand Paris Sud auxquels la Fédération est associée, le Comité Directeur valide la création d'un groupe de travail ayant pour objet d'étudier les modèles économiques envisageables autour de la pratique du baseball, du softball et du baseball5.

Le projet sera piloté par le Secrétaire Général à qui est confiée la mission de constituer le groupe de travail.

### Keeple

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité moins 1 abstention la mise en œuvre de Keeple (solution du groupe NJSoft éditant N2F utilisé par la Fédération pour la gestion de ses notes de frais) permettant de gérer les congés et variables de paie par voie dématérialisée.

### Demande de la Guerche sur une participation à un tournoi aux Etats-Unis

Le Comité Directeur a pris note de l'intention du club de La Guerche de Bretagne de se déplacer aux Etats-Unis du 17 au 30 juillet 2023 afin de participer au tournoi 14U de FREEPORT (USA, Pittsburgh) du 25 au 29 juillet 2023 et donne son aval à la participation de l'équipe du club en prenant les dispositions administratives nécessaires au voyage et de suivre les conditions sanitaires en vigueur aux Etats-Unis.

Le Comité Directeur recommande de s'inscrire sur la plateforme ARIANE du ministère des Affaires Etrangères afin d'avoir des informations et d'être renseigné en temps réel des consignes de sécurité du pays destination (<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html#>) et de suivre les recommandations du Ministère des Affaires Etrangères pour un déplacement aux Etats-Unis (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/etats-unis/> )

## VII. Divers

### Indemnités des officiels Interligues

Le Comité Directeur propose de travailler sur l'indemnisation des officiels et d'établir un équilibre des indemnités entre officiels pour l'édition 2024.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h00.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

**Thierry RAPHET**  
Président

**Damien Guionie**  
Secrétaire Général

# Propositions de modifications règlementaires

## Comité Directeur du 31 mai 2023

### I. TABLE DES MATIERES

II.	PROPOSITION DE MODIFICATION DES CIRCULAIRES SPORTIVES – SAISON 2023 .....	1
	Proposition 1. Balles officielles Baseball.....	1
	COMPETITIONS 19 ANS ET PLUS (SENIOR) DE BASEBALL .....	1
	Proposition 2. Balles officielles Softball.....	2
	COMPETITIONS SENIOR (19 ans et plus).....	2
	COMPETITIONS JEUNES .....	2
III.	PROPOSITION DE MODIFICATION DES ANNEXES AUX REGLEMENTS DES EPREUVES SPORTIVES SOFTBALL (RGES SOFTBALL) – SAISON 2023 .....	2
	Proposition 3. Open de France 12U .....	2
	Annexe 24 : Règlement sportif de l’Open de France Softball 12U.....	3
	Proposition 4. Open de France 15U .....	8
	Annexe 25 - Règlement sportif de l’Open de France Softball 15U.....	8
	Proposition 5. Super League Softball.....	13
	ANNEXE 26 DES RGES SOFTBALL Règlement Sportif de la Super League Softball .....	13
III.	Règles officielles Baseball5 .....	14
	Proposition 6. Version française .....	14

### II. PROPOSITION DE MODIFICATION DES CIRCULAIRES SPORTIVES – SAISON 2023

#### Proposition 1. Balles officielles Baseball

Exposé des motifs : Mise à jour et élargissement de la liste des balles des championnats 19 ans et plus afin de tenir compte des situations de pénuries et d’inflation.

#### COMPETITIONSHAMPIONNATS 19 ANS ET PLUS (SENIOR) DE BASEBALL

##### Balle cuir de 9 pouces

~~— Covee CD 1010 —~~

~~———— Mizuno MZ-270~~

~~— Teammate TM 150 ou supérieur — *Balle recommandée par la Fédération*~~

~~— Wilson A 1030~~

~~— Loud LDA-200~~

<b>Compétitions nationales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <a href="#">Teammate TM150 ou 190 - balle recommandée par la Fédération</a></li> <li>✓ <a href="#">Covee CD 1010</a></li> <li>✓ <a href="#">Loud LDA-200</a></li> <li>✓ <a href="#">Wilson A1010 ou A1030</a></li> </ul>
<b>Compétitions régionales / Division3 et départementales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <a href="#">Teammate TM120 ou 150 ou 190 - balle recommandée par la Fédération</a></li> <li>✓ <a href="#">Benson LGB1</a></li> <li>✓ <a href="#">Covee CD 1010 ou CD-Pro</a></li> <li>✓ <a href="#">Franklin OL3000</a></li> <li>✓ <a href="#">Grizzly G100LS</a></li> <li>✓ <a href="#">Loud LDA-200 ou LDA-400</a></li> <li>✓ <a href="#">Wilson A1010 ou A1030</a></li> </ul>

(...)

## Proposition 2. Balles officielles Softball

Exposé des motifs : Mise à jour et élargissement afin de tenir compte des situations de pénuries et d'inflation.

### COMPETITIONSHAMPIONNATS SENIOR (1916 ans et plus)-DE SOFTBALL

Balles de 12 pouces – Jaune – Revêtement cuir, core.47

- ~~Rawlings USA OFFICIAL 12" SOFTBALLS – Dream Seam~~
- ~~Rawlings USSSA OFFICIAL 12" SOFTBALLS – Dream Seam~~
- Teammate TM4712 *Balle recommandée par la Fédération*
- ~~Wilson ASA A9060, A9160, A9260 Leather Cork~~
- Covee Diamond CD – 500FP
- Covee Diamond CD – 300FP
- Benson LGB12Y
- Wilson A9011
- ~~\_\_\_\_\_~~

Miken Ultra non autorisée

### COMPETITIONSHAMPIONNATS JEUNES-DE SOFTBALL

Catégorie	Type de Balle	Taille de la balle (pouce)	Balle recommandée
18U féminin ou masculin	Cuir, balle dure, <u>jaune, cor 47</u>	12	Teammate <u>TM4712</u> -ou Covee
18U mixte	Balle molle, cuir ou synthétique	12	Covee Diamond CD-SFT 12
15U mixte	Balle molle, cuir ou synthétique	12	Covee Diamond CD-SFT 12
15U féminin ou masculin	Cuir, balle dure, <u>jaune, cor 47</u>	12	<u>Teammate TM4712</u> ou Covee Diamond CD-300 ou 500 FP
12U	Balle molle, cuir ou synthétique	11	Covee Diamond CD-SFT 11

### OPEN DE FRANCE SOFTBALL JEUNES

- ~~18U et 15U mixte : \_\_\_\_\_ balle molle de 12-pouces,~~
- ~~18U et 15 U féminin ou masculin : \_\_\_\_\_ balle de 12-pouces Yellow optic leather cover, COR.47~~
- ~~12U : \_\_\_\_\_ balle molle de 11-pouces.~~

## III. PROPOSITION DE MODIFICATION DES ANNEXES AUX REGLEMENTS DES EPREUVES SPORTIVES SOFTBALL (RGES SOFTBALL) – SAISON 2023

### Proposition 3. Open de France 12U

Exposé des motifs : Adoption du règlement sportif de l'Open de France 12U de Softball.

## Format

L'Open de France Softball 12U est une compétition qui dure deux (2) jours qui se déroulera pour l'édition 2023, les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2023. Le format de la compétition dépend du nombre d'équipes inscrites et sera communiqué au plus tôt après la date limite des inscriptions par la Commission fédérale jeunes.

### I. PARTICIPATION

#### a. Équipes

Les équipes peuvent être des équipes de club, d'ententes de clubs validées par le Bureau fédéral, de Comité départemental ou de ligue régionale.

Il n'y a pas de limitation quant au nombre d'équipes qu'une même structure peut présenter.

Les équipes peuvent être mixtes sans restrictions de genre.

#### b. Joueurs

Les joueurs doivent être titulaires d'une licence fédérale en cours de validité et éligibles pour jouer en compétitions 12U conformément à la circulaire fédérale définissant les années de participation en compétitions nationales, régionales et départementales pour la saison en cours.

#### c. Obligations

Pour être autorisée à participer à la compétition, une équipe doit avoir rempli toutes les conditions et payé les droits d'inscription ci-après définis :

<b>Inscription à l'Open de France 150 € + caution de 150 €</b>		
<b>Arbitrage</b>	Venir avec un arbitre hors encadrement technique	ARS, AF2S ou AF3S  Arbitre jeune et AF1 possibles
<b>Scorage</b>	Venir avec un scoreur hors encadrement technique	SF1 au minimum, Inscrit au cadre actif du Rôle Officiel des Scoreurs (au moins 2 matchs scorés en cours de saison avant l'Open Softball 12U ou 15U)
<b>Prise en charge des officiels</b>	Transport et hébergement à la charge de l'équipe	Indemnités arbitres et scoreurs à la charge de la fédération

#### d. Rosters

Les rosters provisoires sont à transmettre au plus tard deux (2) semaines avant la compétition, soit le 15 septembre 2023 pour l'édition 2023. Les roster définitifs sont à transmettre deux (2) jours avant la compétition, soit le 28 septembre 2023, pour l'édition 2023.

Les rosters pour la compétition sont validés lors de la réunion technique après vérification des licences et des identités, le cas échéant.

#### e. Réunion technique

La réunion technique a lieu la veille de la compétition, en présentiel ou en visioconférence. Au moins un responsable de chacune des équipes doit y participer. Lors de celle-ci, il présente des rosters de joueurs.

## II. Autorisations requises

Les responsables de chaque équipe doivent être en mesure de présenter les éléments suivants à tout moment de la compétition pour chaque joueur inscrit sur le roster de l'équipe :

- Les autorisations des représentants légaux accordant le droit de participer à la compétition,
- Les autorisations des représentants légaux accordant le droit d'intervenir en cas d'accident (autorisation d'intervention d'hospitalisation et de soins médicaux),
- Les formulaires de droit à l'image.

## III. Responsabilités

### a. Équipes

Les équipes participantes sont responsables de leurs logements, nourriture et transport pendant la compétition. Le comité d'organisation pourra proposer des formules ou partenariats mais la FFBS ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des coûts ou tous autres événements que ces offres pourraient provoquer.

### b. Comité d'organisation

Le comité d'organisation est responsable des aspects relatifs :

- aux terrains, vestiaires et sanitaires,
- à la restauration au terrain pendant les heures de la compétition,
- à l'hébergement (si proposé) aux équipes et officiels,
- à la mise à disposition d'une salle de réunion pour les officiels,
- aux secours présents sur place,
- à la sonorisation et à ce qui a trait aux annonces.

### c. FFBS

La FFBS est responsable des balles pour la compétition, des récompenses et du format de la compétition. Un commissaire technique sera désigné par cette dernière afin de valider le bon déroulement de la compétition.

## IV. Le jeu

### a. Terrain

#### Clôture

L'aire de jeu doit être clôturée (a minima avec des filets de chantier).

#### Distances

	Distance
<b>Marbre -&gt; 1<sup>ère</sup> base (pointe du marbre &gt; arrière de la base)</b>	16,78m
<b>Marbre -&gt; clôture home run (pointe du marbre &gt; clôture)</b>	50m

<b>Marbre -&gt; backstop (pointe du marbre &gt; bas du backstop)</b>	5m
<b>Marbre -&gt; plaque pitch (pointe du marbre &gt; avant de la plaque)</b>	10,67m
<b>diamètre cercle lanceur (centre au milieu de l'avant de la plaque)</b>	2,40m

## Tracés

Les tracés suivant doivent être réalisés (cf. annexe) :

- Lignes des fausses balles
- Couloir de course vers la 1ère base (dernière moitié entre marbre et 1ère base)
- Cercle de la lanceuse ou du lanceur
- Boîtes de batteuses ou de batteurs
- Boîte de receveuse ou de receveur
- Boîte de coach
- Cercles pour la batteuse ou le batteur en attente

### b. Matériel

## Balles

Les balles utilisées pour la compétition sont des 11" 'Softtee', elles sont fournies par la FFBS.

## Masque de protection en défense

Le port d'un masque de protection pour les lanceuses et les lanceurs, ainsi que pour les joueurs de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> base est obligatoire.

## Casque avec grille en attaque

Le port d'un casque muni d'une grille est obligatoire pour le passage à la batte.

## Chaussures

Les crampons métalliques sont interdits.

### c. Règles spécifiques

## Matches

Le nombre de manches par match est limité à quatre (4).

- Si au bout d'une (1) heure de jeu, les quatre (4) manches ont été jouées (ce qui inclut l'hypothèse où l'équipe recevante mène au score à la moitié de la 4ème manche, et celle où l'équipe recevante mène au score dans la seconde moitié de la 4ème manche), le match est considéré comme terminé.
- Si les quatre (4) manches ne sont pas terminées au bout d'une (1) heure de jeu et que les équipes sont à égalité, alors la règle du Tie Break s'applique pour toute nouvelle manche.

## Points par manche

Le nombre de points autorisés dans une manche est de quatre (4) plus les points marqués lors de la dernière action.

## Mercy rules

La rencontre est terminée si l'écart de point en faveur de l'une des équipes :

- est de quinze (15) points ou plus à l'issue de la 3<sup>ème</sup> manche

## Pas de but sur balle

Un batteur ayant quatre (4) balles dans son compte n'est pas autorisé à aller en première base. Il doit frapper (amorti interdit) une balle envoyée par son coach au marbre (le coach lanceur prend alors la place du lanceur sans intervenir par la suite lors de la défense. C'est le lanceur qui placé à côté fait ses jeux défensifs).

Le batteur a alors trois chances (Strike swingué) pour réussir à aller sur base. (Les deux premiers foul ball comptant pour une prise puis plus rien par la suite).

## Vol de base

Les vols de bases ne sont autorisés que quand la balle touche le sol (lancer fou, balle passée ou lorsque le receveur relâche la balle). La prise d'avance au moment où la lanceuse ou le lanceur lâche la balle est néanmoins autorisée.

Lors d'un vol non autorisé, la balle est morte immédiatement, la coureuse ou le coureur fautif est retiré, les coureurs retournent, le lancer est annulé, le batteur continue son passage à la batte avec le compte qu'il avait avant le vol non autorisé.

## Jeux au marbre

Lors d'un jeu au marbre (tentative de retrait d'une coureuse ou d'un coureur au marbre par la défense, jeu forcé ou non) chaque joueur veillera à éviter les contacts.

Dans cette perspective, *le coureur utilisera la partie libre du marbre et/ou privilégiera la glissade pour éviter de percuter le défenseur au marbre*. De même le défenseur devra adopter un positionnement libérant une partie du marbre et évitant au maximum un contact potentiel.

Tout jeu déclaré comme dangereux devra être sanctionné par l'arbitre :

- soit en accordant le point à l'équipe attaquante dans le cas d'un jeu dangereux du défenseur,
- soit en éliminant la coureuse ou le coureur dans le cas d'un jeu dangereux du coureur.

## Protection des lanceurs

Afin de protéger les joueurs et d'inciter la formation des lanceurs chacun d'entre eux sera limité à cinq (5) manches par jour au poste de lanceur (une apparition dans une manche au poste comptant pour une manche). Ce décompte journalier est cumulable avec les manches jouées au poste de receveur mais il n'est pas possible, dans une même rencontre d'occuper le poste de receveur après avoir occupé celui de lanceur.

## Protection des receveurs

Afin de protéger les joueurs et d'inciter la formation des receveurs, chacun d'entre eux sera limité à cinq (5) manches par jour au poste de receveur (une apparition dans une manche au poste comptant pour une manche). Ce décompte journalier est cumulé avec les manches jouées au poste de lanceur mais il n'est pas possible, dans une même rencontre, d'occuper le poste de lanceur après avoir occupé celui de receveur.

## Tie Break

En cas d'égalité à la fin des cinq manches réglementaires ou du temps réglementaire, la règle du tie-break telle que définie à l'article 1.2.4 de la Règle Officielle du Softball s'applique.

### d. Sécurité

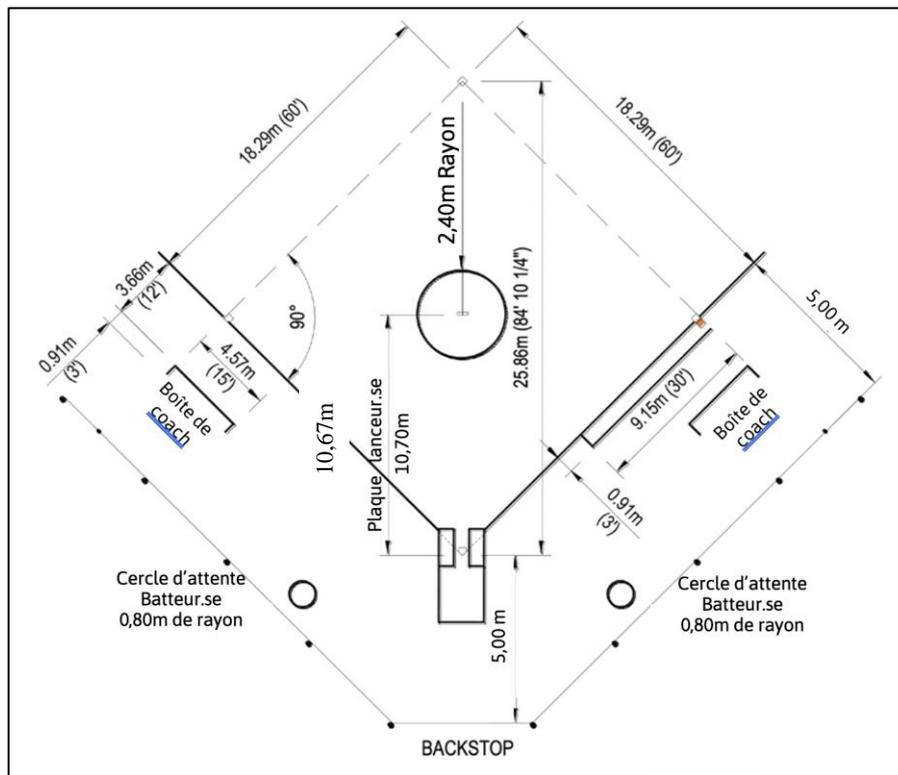
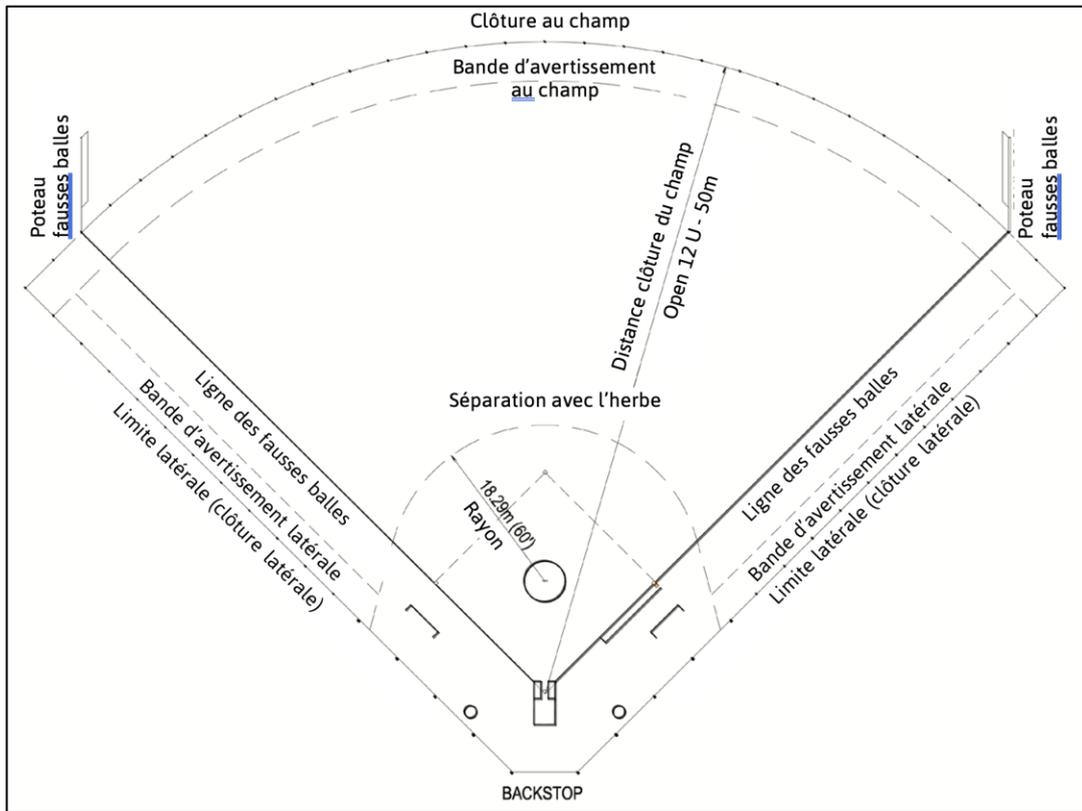
La sécurité sur le terrain et à ses abords est essentielle, aussi les responsables d'équipe devront mettre en œuvre tout ce qui pourra assurer le bon déroulement de l'Open de France, qu'il s'agisse de sécurité passive (matériel) ou active (attitude et respect des espaces dédiés).

Dans ce but la Fédération tient à rappeler quelques points en particulier :

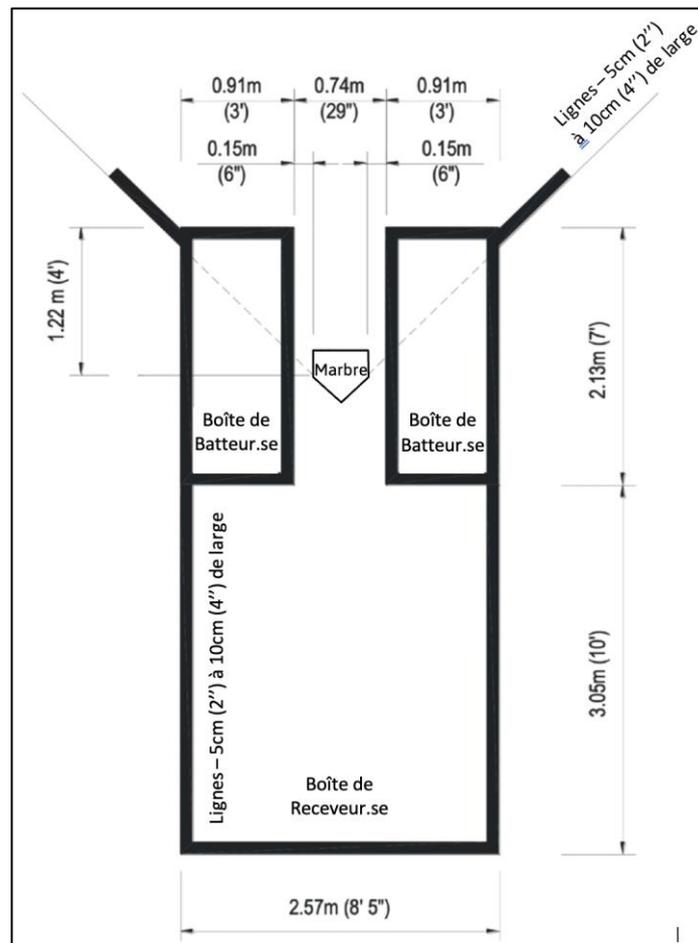
- Les contacts entre les joueurs ne sont pas autorisés et doivent être, dans la mesure du possible évités (double base en 1ère, courses sur base, jeu au marbre).
- Au cours d'un match le batteur en attente doit se positionner dans le cercle d'échauffement qui est dans le dos du batteur en cours de passage à la batte.

## Annexe - Tracés

*Ligne des fausses balles : le tracé part de la pointe du marbre. La ligne « passe » sur le marbre et les bases, les bords extérieurs des lignes de fausses balles, du marbre et des bases se superposent.*



Boîtes : les dimensions sont données aux coins extérieurs des boîtes, la ligne faisant partie intégrante de chacune des boîtes.



## Proposition 4. Open de France 15U

Exposé des motifs : Adoption du règlement sportif de l'Open de France 15U de Softball.

### Annexe 25 - Règlement sportif de l'Open de France Softball 15U

## I. FORMAT

L'Open de France Softball 15U est une compétition qui dure deux (2) jours dont l'édition 2023 se déroulera les 14 et 15 octobre 2023. Le format de la compétition dépend du nombre d'équipes inscrites et sera communiqué au plus tôt après la date limite des inscriptions par la Commission fédérale jeunes.

## II. Participation

### a. Équipes

Les équipes peuvent être des équipes de club, de Ligue régionale, de Comité départemental, ou des ententes de clubs validées par le Bureau fédéral.

Il n'y a pas de limitation quant au nombre d'équipes qu'une même structure peut présenter.

Les équipes peuvent être mixtes sans restriction de genre.

## b. Joueurs

Les joueurs doivent être titulaires d'une licence fédérale en cours de validité et éligibles pour jouer en compétitions 15U conformément à la circulaire fédérale définissant les années de participation en compétitions nationales, régionales et départementales pour la saison en cours.

## c. Obligations

Pour être autorisée à participer à la compétition, une équipe doit avoir rempli toutes les conditions et payé les droits d'inscription ci-après définis :

<b>Inscription à l'Open de France 150 € + caution de 150 €</b>		
<b>Arbitrage</b>	Venir avec un arbitre hors encadrement technique	ARS, AF2S ou AF3S Arbitre jeune et AF1 possibles
<b>Scorage</b>	Venir avec un scoreur hors encadrement technique	SF1 au minimum, Inscrit au cadre actif du Rôle Officiel des Scoreurs (au moins 2 matchs scorés en cours de saison avant l'Open Softball 12U ou 15U)
<b>Prise en charge des officiels</b>	Transport et hébergement à la charge de l'équipe	Indemnités arbitres et scoreurs à la charge de la fédération

## d. Rosters

Les rosters provisoires sont à transmettre au plus tard deux (2) semaines avant la compétition, soit le 1er octobre 2023. Les roster définitifs sont à transmettre deux (2) jours avant la compétition, soit le 12 octobre 2023. Les rosters pour la compétition sont validés lors de la réunion technique après vérification des licences et des identités, le cas échéant.

## e. Réunion technique

La réunion technique a lieu dans les sept jours précédant le début de la compétition, en présentiel ou en visioconférence. La participation d'un représentant de chaque équipe engagée est obligatoire. Après vérification des rosters, le Commissaire technique établit la liste définitive des joueurs éligibles à la compétition.

## III. **Autorisations requises**

Les responsables de chaque équipe doivent être en mesure de présenter les éléments suivants à tout moment de la compétition pour chaque joueur inscrit sur le roster de l'équipe :

- Les autorisations des représentants légaux accordant le droit de participer à la compétition,
- Les autorisations des représentants légaux accordant le droit d'intervenir en cas d'accident (autorisation d'intervention d'hospitalisation et de soins médicaux),
- Les formulaires de droit à l'image.

## IV. **Responsabilités**

### a. Équipes

Les équipes participantes sont responsables de leurs logements, nourriture et transport pendant la compétition. Le comité d'organisation pourra proposer des formules ou partenariats mais la FFBS ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des coûts ou tous autres événements que ces offres pourraient provoquer.

## b. Comité d'organisation

Le comité d'organisation est responsable des aspects relatifs :

- aux terrains, vestiaires et sanitaires,
- à la restauration au terrain pendant les heures de la compétition,
- à l'hébergement (si proposé) aux équipes et officiels,
- à la mise à disposition d'une salle de réunion pour les officiels,
- aux secours présents sur place,
- à la sonorisation et à ce qui a trait aux annonces.

## c. FFBS

La FFBS est responsable des balles pour la compétition, des récompenses et du format de la compétition. Un commissaire technique sera désigné par cette dernière afin de valider le bon déroulement de la compétition.

# V. Le jeu

## a. Terrain

### Clôture

L'aire de jeu doit être clôturée (a minima avec des filets de chantier).

### Distances

	Distance
<b>Marbre -&gt; 1<sup>ère</sup> base (pointe du marbre &gt; arrière de la base)</b>	18,29m
<b>Marbre -&gt; clôture home run (pointe du marbre &gt; clôture)</b>	58m
<b>Marbre -&gt; backstop (pointe du marbre &gt; bas du backstop)</b>	5m
<b>Marbre -&gt; plaque pitch (pointe du marbre &gt; avant de la plaque)</b>	12,10m
<b>diamètre cercle lanceur (centre au milieu de l'avant de la plaque)</b>	2,40m

### Tracés

Les tracés suivant doivent être réalisés (cf. annexe) :

- Lignes des fausses balles
- Couloir de course vers la 1<sup>ère</sup> base (dernière moitié entre marbre et 1<sup>ère</sup> base)
- Cercle de la lanceuse ou du lanceur
- Boîtes de batteuses ou de batteurs
- Boîte de receveuse ou de receveur
- Boîte de coach
- Cercles pour la batteuse ou le batteur en attente

## b. Matériel

### Balles

Les balles utilisées pour la compétition sont des 12" 'Softtee', elles sont fournies par la FFBS.

### Masque de protection en défense

Le port d'un masque de protection pour les lanceuses et les lanceurs, ainsi que pour les joueurs de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> base est obligatoire.

### Casque avec grille en attaque

Le port d'un casque muni d'une grille est obligatoire pour le passage à la batte.

### Chaussures

Les crampons métalliques sont interdits.

## c. Règles spécifiques

### Matches

Le nombre de manches par match est limité à cinq (5).

- Si au bout d'1h15 de jeu, les cinq (5) manches ont été jouées (ce qui inclut l'hypothèse où l'équipe recevante mène au score à la moitié de la 5ème manche, et celle où l'équipe recevante mène au score dans la seconde moitié de la 5ème manche), le match est considéré comme terminé.
- Si les 5 manches ne sont pas terminées au bout d'1h15 de jeu et que les équipes sont à égalité, alors la règle du Tie Break s'applique pour toute nouvelle manche.

### Points par manche

Le nombre de points autorisés dans une manche est de cinq (5) plus les points marqués lors de la dernière action.

### Mercy rules

La rencontre est terminée si l'écart de point en faveur de l'une des équipes :

- est de quinze (15) points ou plus à l'issue de la 3<sup>ème</sup> manche
- est de dix (10) points ou plus à l'issue de la 4<sup>ème</sup> manche.

### Jeux au marbre

Lors d'un jeu au marbre (tentative de retrait d'une coureuse ou d'un coureur au marbre par la défense, jeu forcé ou non) chaque joueur veillera à éviter les contacts.

Dans cette perspective, *le coureur utilisera la partie libre du marbre et/ou privilégiera la glissade pour éviter de percuter le défenseur au marbre*. De même le défenseur devra adopter un positionnement libérant une partie du marbre et évitant au maximum un contact potentiel.

Tout jeu déclaré comme dangereux devra être sanctionné par l'arbitre :

- soit en accordant le point à l'équipe attaquante dans le cas d'un jeu dangereux du défenseur,
- soit en éliminant la coureuse ou le coureur dans le cas d'un jeu dangereux du coureur.

### Protection des lanceurs

Afin de protéger les joueurs et d'inciter la formation des lanceurs chacun d'entre eux sera limité à 80 lancers par jour au poste de lanceur. Un lanceur ne peut pas être dans la même rencontre lanceur puis receveur.

### Protection des receveurs

Afin de protéger les joueurs et d'inciter la formation des receveurs, chacun d'entre eux sera limité à six (6) manches par jour au poste de receveur (une apparition dans une manche au poste comptant pour une manche). Un receveur ne peut pas être dans la même rencontre receveur puis lanceur.

### Tie Break

En cas d'égalité à la fin des cinq manches réglementaires ou du temps réglementaire, la règle du tie-break telle que définie à l'article 1.2.4 de la Règle Officielle du Softball s'applique.

## d. Sécurité

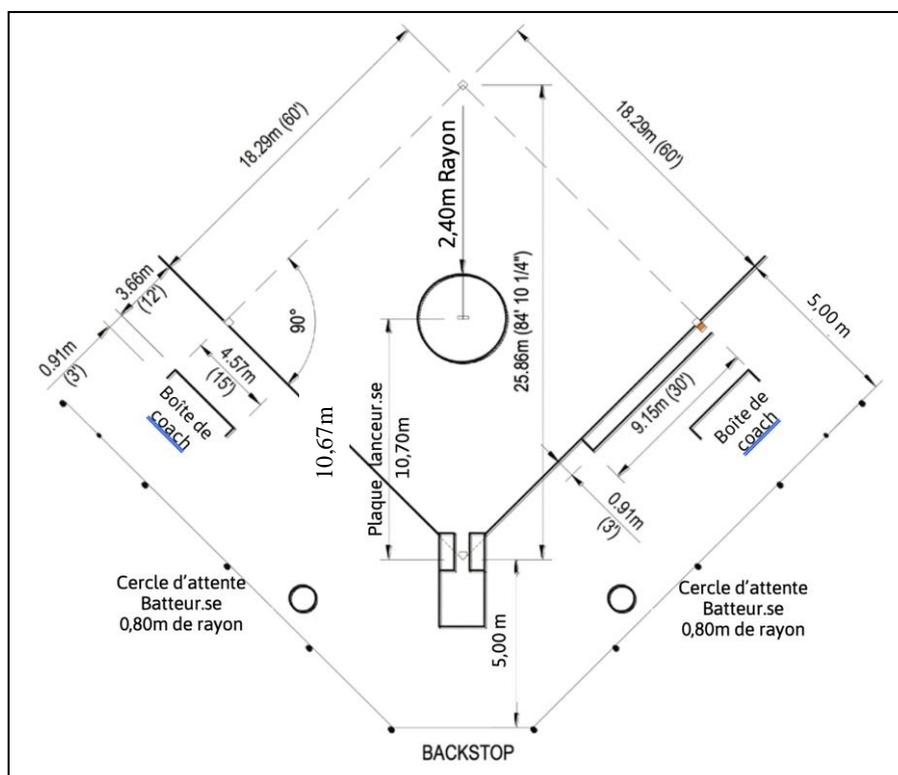
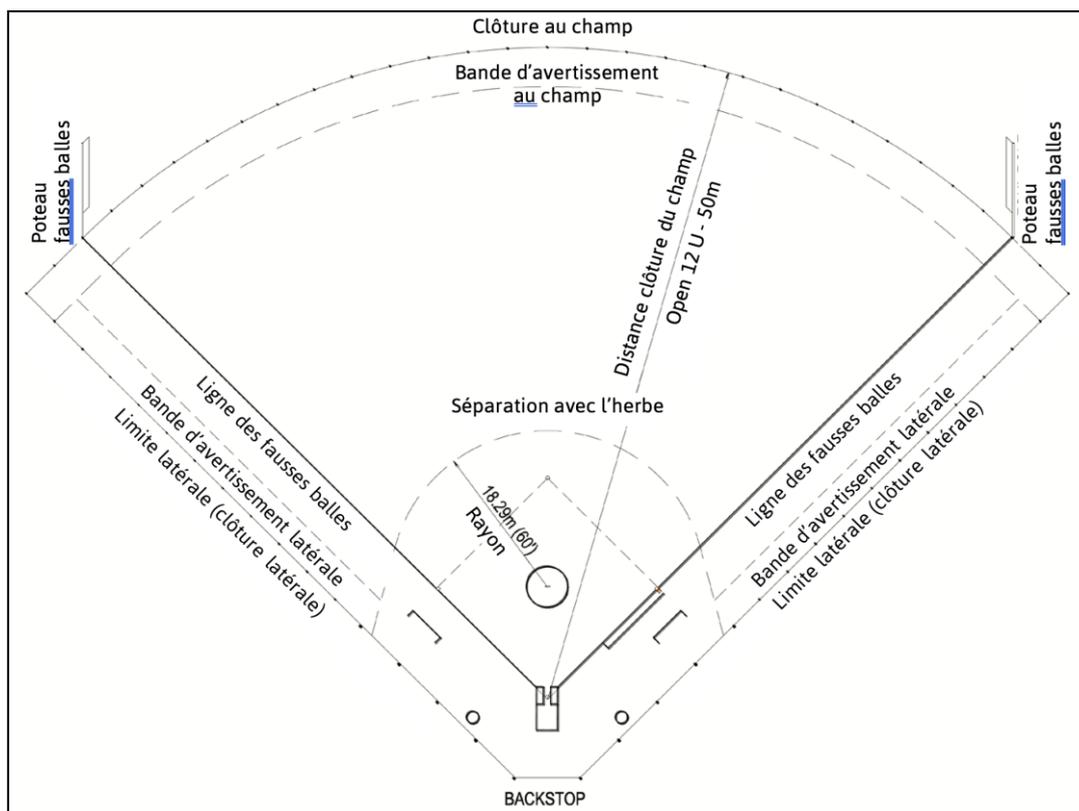
La sécurité sur le terrain et à ses abords est essentielle, aussi les responsables d'équipe devront mettre en œuvre tout ce qui pourra assurer le bon déroulement de l'Open de France, qu'il s'agisse de sécurité passive (matériel) ou active (attitude et respect des espaces dédiés).

Dans ce but la Fédération tient à rappeler quelques points en particulier :

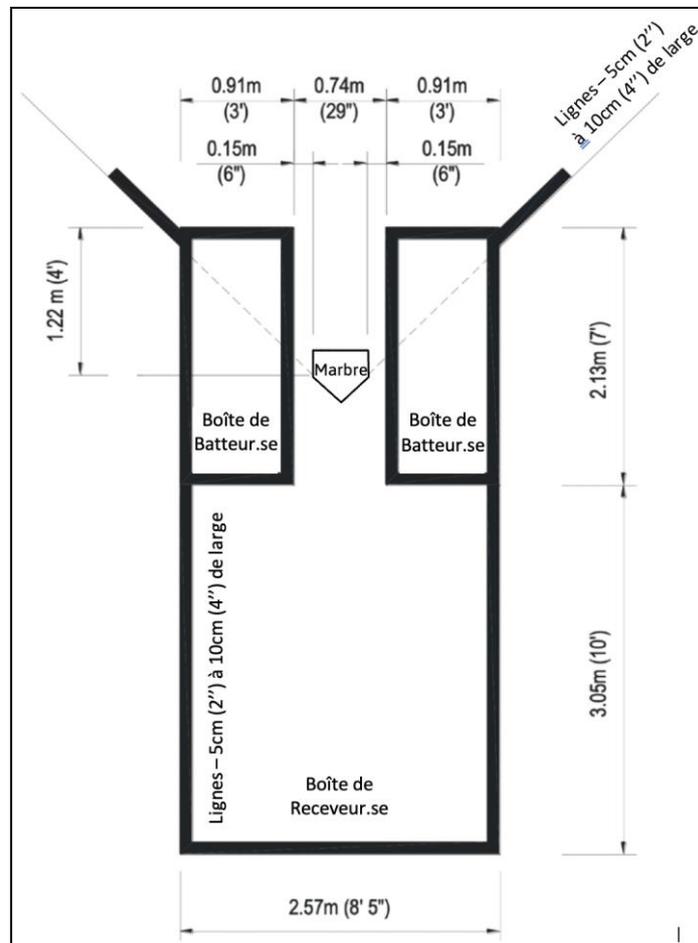
- Les contacts entre les joueurs ne sont pas autorisés et doivent être, dans la mesure du possible évités (double base en 1ère, courses sur base, jeu au marbre).
- Au cours d'un match le batteur en attente doit se positionner dans le cercle d'échauffement qui est dans le dos du batteur en cours de passage à la batte.

## Annexe - Tracés

Ligne des fausses balles : le tracé part de la pointe du marbre. La ligne « passe » sur le marbre et les bases, les bords extérieurs des lignes de fausses balles, du marbre et des bases se superposent.



Boîtes : les dimensions sont données aux coins extérieurs des boîtes, la ligne faisant partie intégrante de chacune des boîtes.



## Proposition 5. Super League Softball

Exposé des motifs : Création du règlement sportif de la Super League de Softball féminin.

### ANNEXE 26 DES RÈGLES SOFTBALL Règlement Sportif de la Super League Softball

La Super League Softball se déroule sous la responsabilité technique de la direction technique nationale (DTN).

#### Article 1 - Des objectifs

La Super League Softball permet à la fédération de promouvoir le Softball féminin français au travers de rencontres opposant les meilleures joueuses actuelles.

#### Article 2 - Des participants

2.1 Les équipes participantes sont constituées d'une sélection de joueuses pouvant varier tout au long de la compétition, issues des différents collectifs féminins softball, senior, 22U et 18U, ou évoluant au sein des championnats nationaux féminins de Softball et ayant vocation à être sélectionnées en Equipe de France, ainsi que de joueuses étrangères évoluant en Division 1 féminine Softball.

2.2 Les joueuses sont sélectionnées par la DTN en lien avec le Directeur technique national, les managers des différentes Équipes de France et les managers des clubs participant aux championnats nationaux féminins de Softball.

#### Article 3 - Du titre et droits sportifs

3.1 La Super League Softball ne donne lieu à aucune délivrance de titre.

#### Article 4 - De la formule sportive

4.1 La Super League Softball se joue sur un nombre de week-ends déterminé par la DTN. La DTN définit également pour chaque saison sportive le nombre d'équipes participant à la compétition et par conséquent le nombre de matchs effectués par ces dernières lors de chaque week-end.

Pour exemple, si la Super League se joue à trois équipes, chaque weekend chaque équipe jouera quatre matchs.

4.2 Après chaque week-end, la DTN établit un classement par points des athlètes ayant participé aux rencontres du weekend ainsi qu'un classement général. Les joueuses les mieux classées le week-end précédent sont désignées capitaines pour le prochain week-end de compétition.

4.3 Le lundi soir précédent chaque week-end de compétition, les capitaines procèdent à la draft des joueuses pour composer leur équipe.

#### Article 5 - Du calendrier

5.1 La CFS et la DTN établissent le calendrier provisoire en concertation avec le ou les organisateurs de la compétition en y apportant le cas échéant des corrections. Le(s) organisateur(s) fera/feront ses/leurs propositions par écrit, la DTN pouvant y apporter, le cas échéant, des modifications.

5.2 La CFS et la DTN communiquent ensuite le calendrier définitif aux joueuses concernées et aux clubs dans lesquels elles sont licenciées.

#### Article 6 - De la rencontre

6.1 La Super League Softball se joue selon les règles de jeu éditées par la DTN chaque saison sportive.

6.2 Les rencontres se déroulent en 5 ou 7 manches sur décision préalable de la DTN.

6.3 Les balles sont les balles officielles de catégorie 19+ fournies par la fédération, conformément à la circulaire des balles officielles Softball votée par le comité directeur fédéral.

6.4 Les battes doivent correspondre à la liste officielle votée par le comité directeur fédéral

#### Article 7 - De l'occupation des terrains

7.1 L'équipe recevante occupe l'abri des joueuses de troisième base.

7.2 La réunion à la plaque de but entre arbitres et entraîneurs se tient cinq minutes avant le début de la rencontre.

#### Article 8 - Des arbitres

Les arbitres de la rencontre sont nommés par la DTN en coordination avec la commission fédérale arbitrage.

#### Article 9 - Streaming des rencontres

Le terrain sur lequel se déroule la Super League Softball doit être équipé d'une connexion internet indépendante, et suffisante pour permettre le streaming des rencontres.

### III. REGLES OFFICIELLES BASEBALL5

#### **Proposition 6. Version française**

Exposé des motifs : Adoption des règles officielles de Baseball5 dans leur version française – édition du 7 octobre 2022.